

Arrêté n° 1823 CM du 12 octobre 2017 portant nomination de M. Pierre Frébault en qualité de directeur de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale

(NOR : DPS1700722AC)

Paru in extenso au journal officiel n°84 N du 20/10/2017 à la page 15283 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 20/10/2017

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 portant création d'un service dénommé Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 11 octobre 2017,

Arrête :

Article 1er

M. Pierre Frébault est nommé en qualité de directeur de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale.

Art. 2

L'arrêté n° 1386 CM du 17 août 2017 est abrogé.

Art. 3

Le ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 octobre 2017.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre
des solidarités et de la santé,
Jacques RAYNAL.